Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 031-213105471-20261106-ARR2026_315-AU

VILLE DE SEYSSES

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE 31600

ARRONDISSEMENT DE MURET

ARRETE N° 2026-317 PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DU BATIMENT MUNICIPAL « LA MAISON DU TENNIS » CHEM7IN DE LA SAUDRUNE POUR RAISON DE SECURITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles L2212-1 et suivants,
Considérant que le la salle « la maison du tennis » situé chemin de la Saudrune est un bâtiment municipal dont la Mairie assure l'exploitation, et qui est mis à disposition de l'association Seysses Tennis Club pour ses activités sportives,
Considérant qu'il a été constaté ce jour une problématique sur la charpente de la toiture de ce bâtiment, et qu'il convient pour ne prendre aucun risque de sécurité de fermer le bâtiment jusqu'à nouvel ordre, le temps qu'une expertise et le cas échéant des travaux puissent être effectués.

ARRETE :

Article 1 : Le bâtiment municipal « la maison du tennis » situé chemin de la Saudrune est interdit d'accès à compter de ce jour 06 novembre 2026, jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur les portes d'accès au bâtiment, et notifié au Président du Seysses Tennis Club.

Fait à SEYSSES,
Le 06 novembre 2026

Le Maire,
Jérôme Bouteloup

MAIRIE de SEYSSES 31600 (Haute-Garonne)

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT